



INUIT

Conseil circumpolaire inuit (Canada)
MÉMOIRE
COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE, DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS
Le 28 novembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de m'avoir invitée à contribuer à votre rapport sur les questions relatives à la sécurité et à la défense dans l'Arctique. L'Arctique est la terre natale de beaucoup de peuples autochtones, dont les Inuits.

Je suis inuite, et je suis née à Puvirnituk, au Nunavik, dans le Nord du Québec. La gouverneure générale Mary Simon et l'ancien sénateur Charlie Watt sont aussi originaires de la région du Nunavik. Nous collaborons depuis longtemps avec le personnel gouvernemental et militaire du Canada et des États-Unis, d'autant plus que Kuujuaq a aussi accueilli une base aérienne américaine pendant la Seconde Guerre mondiale.

J'ai été invitée pour faire part de mes réflexions à titre de présidente du Conseil circumpolaire inuit Canada (CCI Canada). Dans le cadre de ces fonctions, je dois diriger les efforts des Inuits canadiens dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination à l'échelle internationale. Le Conseil circumpolaire inuit (CCI) agit comme porte-parole des Inuits dans les processus décisionnels concernant notre terre natale dans la région circumpolaire, l'Inuit Nunaat, qui s'étend du Groenland, du Canada et de l'Alaska à Tchoukotka (en Russie). Je suis aussi la vice-présidente internationale de l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), qui représente les Inuits à l'échelle nationale. Le CCI et l'ITK ont des conseils d'administration qui comprennent des dirigeants de chacune des régions revendiquées par les Inuits, de la Pauktuutit Inuit Women's Association et du National Inuit Youth Council.

Le CCI Canada fait partie d'une plus grande organisation, celle du CCI, dont font partie les Inuits de l'Alaska, du Groenland et de Tchoukotka. Nous vivons dans des pays distincts qui ont des réalités administratives différentes, mais nous partageons les valeurs et l'identité inuites; nous ne formons donc qu'un seul peuple, qu'une seule nation.

Les principaux objectifs du CCI sont de renforcer l'unité des Inuits de la région circumpolaire, de promouvoir les droits et les intérêts des Inuits à l'échelle internationale, d'élaborer et de favoriser des politiques à long terme pour protéger l'environnement arctique, et d'être un partenaire actif et entier du développement politique, économique et social des régions circumpolaires.

Nous sommes des participants permanents du Conseil de l'Arctique, et nous avons le statut consultatif II auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes aussi la seule organisation dans le monde ayant un statut consultatif auprès de l'Organisation maritime internationale, et nous travaillons à obtenir un statut permanent.

En juillet dernier, les Inuits de l'Alaska, du Canada, du Groenland et de Tchoukotka de tout l'Inuit Nunaat (la terre natale des Inuits) se sont réunis virtuellement pour l'assemblée générale quadriennale du CCI, qui est l'occasion pour les dirigeants inuits de réfléchir aux priorités, de renforcer notre solidarité au-delà des frontières et de célébrer notre richesse culturelle. Cette année, le thème de l'assemblée générale était **la force et la paix des Inuits**.

Nous avons réaffirmé que la raison d'être du CCI est de servir de porte-parole aux Inuits à l'échelle internationale et avons soutenu la Déclaration d'Ilulissat de 2008 des *cinq pays de l'Arctique* et leur engagement à travailler pacifiquement dans le cadre juridique.

Les Inuits reconnaissent la concurrence croissante pour le contrôle de l'Arctique et les problèmes interdépendants des changements climatiques, du trafic maritime, de l'industrialisation, de la militarisation et d'autres activités qui continuent de menacer notre sécurité environnementale, culturelle, alimentaire et socio-économique.

Le CCI considère depuis longtemps qu'il est dans l'intérêt de tous les peuples de la région circumpolaire, les Autochtones et les allochtones, de faire en sorte que l'Arctique demeure à jamais un territoire exploité exclusivement à des fins pacifiques et écologiques, et qu'il ne devienne pas la scène ou l'objet de disputes et de discordes humaines.

Le deuxième document auquel je vais faire référence est notre Déclaration circumpolaire inuite sur la souveraineté dans l'Arctique de 2009. Dans cette dernière, on demandait aux États arctiques de travailler étroitement et de manière constructive avec les Inuits pour répondre aux préoccupations concernant les relations internationales et la résolution de conflits internationaux, et pour planifier l'avenir de l'Arctique.

Il y a plus de 10 ans, nous avons reconnu que nous étions dans une ère d'insécurité environnementale et mondiale, et que le paysage géopolitique de l'Arctique était en train de changer. Ce document affirme que le CCI est particulièrement bien préparé pour évaluer, aborder et faire connaître les nouveaux défis qui se présentent sur notre terre collective qu'est l'Inuit Nunaat, et que les Inuits peuvent fournir des solutions.

Nous savons que de plus en plus d'acteurs étatiques et non étatiques cherchent à profiter des riches ressources naturelles et de la position stratégique de l'Arctique. Leur intérêt se présente sous toutes sortes de formes, comme des recherches internationales sur l'Arctique, des scientifiques dans nos communautés et nos régions, des investissements dans nos infrastructures et des navires qui transitent par nos eaux. Les menaces à la sécurité ne sont pas toujours de nature militaire.

Cela survient à une époque où les changements climatiques, combinés aux progrès technologiques, rendent la région plus accessible. Si l'Arctique est depuis longtemps, et est encore, une région stable et paisible, la concurrence et l'accessibilité accrues posent aujourd'hui des défis en matière de sûreté et de sécurité que nous devons tous être prêts à relever.

Au cours de la dernière année, nous avons assisté à l'invasion de l'Ukraine par la Russie; aujourd'hui, nous ne pouvons que regarder plus au nord et à l'ouest de la Russie, qui a le plus grand littoral arctique.

Du point de vue de la sécurité canadienne, les régions suivantes délimitent la souveraineté territoriale du Canada en Arctique : de la glace et des mers côté nord contiguës à la frontière de la Russie, au passage du Nord-Ouest, qui est essentiel au maintien de la sécurité maritime, à l'Arctique de l'Est et à Pikiyasorsuaq (la polynie des eaux du Nord), qui relie le Canada au Groenland, jusqu'à l'entrée menant vers le sud du Canada par la baie d'Hudson.

Pensez un instant au vaste littoral, à la glace de mer et au territoire que les Inuits considèrent comme chez eux. Prenez également en considération que nous formons un seul peuple qui vit dans des contextes politiques très différents. Les Inuits exploitent et occupent ce territoire, ce littoral, cet océan et cette glace depuis plus de 5 000 ans. Nous nous sommes adaptés à un grand nombre de changements politiques, culturels et sociaux, et maintenant environnementaux, mais nous savons depuis toujours que c'est dans notre solidarité que réside notre force.

En 2018, le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord devait être un document d'orientation stratégique pour le Canada et l'Arctique au pays, mais aussi dans le vaste paysage géopolitique mondial. Le document mentionne que les « gouvernements et les collectivités de l'Arctique et du Nord canadiens sont au cœur de la sécurité dans la région. Les partenariats, la coopération et le leadership partagés sont essentiels à la promotion de la sécurité dans cette région diversifiée, complexe et vaste. En partenariat avec des alliés internationaux de confiance et tous les ordres de gouvernement, y compris les communautés, les organisations et les gouvernements autochtones, le Canada continuera à protéger la sécurité de la population de l'Arctique et du Nord, maintenant et à l'avenir ».

Mais quelles sont les menaces à la sécurité auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui? Je dirais que la Russie représente une menace « nucléaire » existentielle, mais que notre souveraineté sur l'Arctique, elle, n'est pas menacée.

Un universitaire très respecté qui s'intéresse à la question, Michael Byers, a dit ceci récemment :

« Il faut comprendre deux faits simples pour protéger le Canada contre l'agression russe : la Russie représente une menace nucléaire sérieuse pour le Canada et les États-Unis, et Vladimir Poutine n'est pas sur le point d'envahir l'Arctique canadien [TRADUCTION]. »

M. Byers a ajouté :

« Poutine a brisé le tabou relativement au nucléaire en menaçant d'utiliser des armes nucléaires tactiques en Ukraine. Il est urgent de terminer les mises à niveau [du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord] [TRADUCTION]. »

Comme l'a dit le général Wayne Eyre, le chef d'état-major de la Défense, au Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes le mois dernier :

« Je ne perçois aucune menace réelle à notre souveraineté territoriale aujourd'hui, et je n'en prévois pas non plus dans un avenir proche. »

Nous pourrions en conclure que la Russie n'est pas sur le point d'envahir l'Arctique canadien, et que nous devrions donc éviter de gaspiller de l'argent et des efforts pour tenter de nous protéger contre elle. Peut-être que les principaux problèmes de sécurité en Arctique se situent tous dans l'Arctique européen. La majeure partie de la puissance navale et aérienne de la Russie se trouve sur la péninsule de Kola, près de la mer de Barents et de la Norvège.

Les sous-marins nucléaires russes accèdent aux océans du monde par la brèche située entre le Groenland, l'Islande et le Royaume-Uni, et les forces de l'OTAN sont occupées à surveiller les activités dans cette zone.

L'Inuit Arctic Policy de 2010 du CCI contient quelque chose relativement à cette question de « sécurité dure ».

Elle indique que pendant des années, les questions de sécurité dans l'Arctique, de défense et de politiques étrangères relevaient traditionnellement des gouvernements des États. Cependant, l'élaboration de politiques touchant la sécurité de l'Arctique et du monde est trop importante pour en exclure les Inuits et reposer uniquement sur les experts de l'armée et du gouvernement. Les personnes qui vivent dans cette région et

qui l'occupent ont le droit de participer au processus décisionnel, qu'il s'agisse du bien-être de la communauté ou de politique de défense. N'oublions pas que non seulement nos *voix* sont importantes, mais que nous sommes aussi les yeux et les oreilles de la première ligne de défense, et nos Rangers inuits peuvent en témoigner.

Les Inuits croient que pour atteindre la vraie sécurité dans l'Arctique, il faut accroître la sécurité mondiale. Il est urgent d'élaborer de nouveaux concepts de sécurité commune qui intègrent des aspects environnementaux, sanitaires, sociaux, culturels et économiques. La sécurité ne devrait pas être définie seulement en termes militaires. En l'occurrence, le respect des droits, des valeurs et des points de vue des peuples autochtones de l'Arctique est crucial.

L'Inuit Arctic Policy indique que l'on « *doit faire des efforts, par l'intermédiaire de programmes éducatifs, pour enseigner aux élèves de différents âges l'importance du désarmement, de la résolution non violente des conflits et de la paix dans le monde. Il est essentiel que le concept voulant que l'Arctique soit une zone de paix soit officiellement accepté par les pays de l'Arctique et les autres pays comme un objectif explicite et politique* [TRADUCTION] ».

Pour faire de l'Arctique une zone de paix, il faut tenir compte des principes suivants :

- la zone de paix doit favoriser la coopération internationale uniquement à des fins pacifiques et doit être exempte d'armes nucléaires;
- les essais d'armes nucléaires ou de toute autre arme de destruction massive doivent être interdits;
- en règle générale, la préservation de l'environnement arctique doit avoir préséance sur les activités et les exercices militaires;
- les activités militaires en temps de paix qui perturbent ou minent les territoires, les communautés, les droits et la sécurité des Autochtones ou des autres peuples nordiques doivent être interdites. Cela comprend les vols d'essais et d'entraînement à basse altitude et supersoniques;
- les systèmes internationaux, circumpolaires et nationaux de vérification relatifs au contrôle des armements doivent être encouragés.

Ces droits et ces valeurs ont été ancrés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) en 2009.

Je vous renvoie à l'article 27 que voici :

« Les États mettront en place et appliqueront, en concertation avec les peuples autochtones concernés, un processus équitable, indépendant, impartial, ouvert et transparent prenant dûment en compte les lois, traditions, coutumes et régimes fonciers des peuples autochtones, afin de reconnaître les droits des peuples autochtones en ce qui concerne leurs terres, territoires et ressources, y compris ceux qu'ils possèdent, occupent ou utilisent traditionnellement, et de statuer sur ces droits. Les peuples autochtones auront le droit de participer à ce processus. »

L'Inuit Arctic Policy reconnaît qu'il y a une relation profonde entre les droits de la personne, la paix et le développement, des piliers qu'il n'est pas vraiment possible d'ériger séparément. La DNUDPA fait écho à ce point de vue.

À l'échelle mondiale, la paix est bien plus que l'absence de guerre. Elle suppose un système juste et démocratique de relations internationales, fondé sur des principes de coopération mutuelle et respectueuse, ainsi que sur un développement équitable.

Le droit à la paix devrait aussi inclure le droit des Inuits et des autres peuples arctiques de participer au processus décisionnel sur les questions liées à la paix, surtout lorsqu'il concerne ou touche l'Arctique.

De nombreux problèmes de l'Arctique dépassent les frontières juridictionnelles des États et ne peuvent être traités efficacement que grâce à la coopération internationale, entre les peuples et les gouvernements et au sein de ceux-ci. La coopération, l'échange de renseignements et la solidarité entre les peuples nordiques sont de plus en plus cruciaux, qu'ils soient des peuples autochtones, comme les Inuits et les Lapons, ou non. De cette façon, les peuples arctiques peuvent mieux gérer les nombreux problèmes et questions en lien avec les changements sociaux et politiques.

Le CCI a un rôle important à jouer dans les relations circumpolaires. Les gouvernements des États arctiques et d'autres capitales devraient soutenir notre travail : notre voix est importante à l'échelle internationale.

Conformément aux principes d'autonomie gouvernementale, les Inuits et les autres peuples arctiques devraient participer directement à la formulation et à la mise en œuvre des accords de coopération arctiques entre les États dans les domaines qui les touchent, notamment, et surtout, ceux relatifs à la sécurité et à la défense.

Pour favoriser encore davantage la coopération dans la région circumpolaire, nous avons besoin de forums multilatéraux comme un Conseil de l'Arctique renforcé, et non pas affaibli, en Arctique. Cette période de bouleversements au sein du Conseil est aussi l'occasion de montrer sa force, son importance cruciale en tant que forum sur la collaboration et la communication, et de laisser la porte ouverte et une place à la table en prévision d'un éventuel retour de la Russie dans des conditions acceptables.

L'Arctique est d'abord et avant tout la terre ancestrale des Inuits et des autres peuples nordiques.

Dans le but d'atteindre une sécurité réelle et durable dans l'Arctique, les Inuits encouragent l'élaboration de nouveaux concepts de sécurité commune.

Ces nouveaux concepts de sécurité devraient être fondés sur la promotion des droits de la personne et de la coopération internationale et comprendre le commerce, les échanges culturels, la protection de l'environnement, la souveraineté alimentaire, la recherche circumpolaire et d'autres initiatives de paix.

Nakurmik,

La présidente du Conseil circumpolaire inuit,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lisa Qiluqqi Koperqualuk', written in a cursive style.

Lisa Qiluqqi Koperqualuk